

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
FINANCES LOCALES**

**Sous-domaine :
OUVERTURE
COMPTE A TERME**

**OBJET :
Placement de
trésorerie –
Dérogation à la
règle de dépôt des
fonds au compte du
Trésor Public**

N° 03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 26 Janvier à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 19 Janvier 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Emilie BELUCHE.

Absents excusés : Janine POUSSE, Christine SANCHEZ, Christophe FOURES.

Mme Véronique BROUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, compte tenu de la trésorerie dont la commune dispose, notamment due à la réalisation d'un emprunt de 110 000 € pour l'acquisition d'un terrain dont l'acte de vente ne sera finalisé que dans le courant de l'année.

Il peut être envisagé d'effectuer un placement de l'ordre de **110 000 €**.

Monsieur le Maire précise les règles qui encadrent le placement de trésorerie. Les fonds concernés sont les suivants :

- Libéralités (dons, legs)
- Aliénation d'éléments du patrimoine (biens mobiliers et immobiliers)
- Emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité,
- Recettes exceptionnelles (telles que les indemnités d'assurance, les sommes perçues dans le cadre de litige et contentieux, les recettes provenant de ventes de biens du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles, débits et pénalités reçus),

La procédure de placement est la suivante : une demande d'avis doit être déposée au comptable (avec la liste des recettes pour validation) et obtenir la validation du Conseil Municipal.

Après constat du montant de la trésorerie disponible et des recettes qui la composent, la somme qui pourrait être placée s'élève à **110 000 €**.

La proposition consiste à placer cette somme sur un compte à court terme pour une durée à déterminer s'étalant de **1 à 12 mois**.

Les conditions financières proposées par les services du Trésor à la date du **8 Janvier 2026**, à titre informatif, sont les suivantes :

Durées	Taux nominal (indicatif)	Taux actuariel (indicatif)
1 mois	1.83	1.87
2 mois	1.96	2.01
3 mois	2.03	2.07
4 mois	2.04	2.08
5 mois	2.05	2.10
6 mois	2.07	2.11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2 et R. 1618-1,

Vu la liste des recettes éligibles au placement de trésorerie issue des annexes jointes dont le montant total s'élève à **110 000 €**,

Considérant que cette opération fait partie des placements autorisés à titre dérogatoire,

Considérant qu'une délibération du Conseil Municipal doit être prise sur l'opération et sur son contenu, notamment en termes de durée et de taux de rémunération,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, **sous réserve de l'accord du Trésorier Principal**, de :

- **Placer** les fonds provenant des recettes éligibles au placement de trésorerie pour un montant de **110 000 €**,
- **De souscrire** à ce titre un compte à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Durée : **6 mois**
 - o Taux nominatif (indicatif) : **2.07**
 - o Taux actuariel (indicatif) : **2.11**
- o A titre indicatif, cette opération pourrait engendrer un produit financier global estimé à **1 500 €** qui serait constaté au chapitre 76 sur les bases du dernier taux nominal publié.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260126-20260126DEL03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026

Pour copie conforme,

Le Maire

Alain MARTY

